



La réforme de la Fonction Publique, c'est la destruction du service public de l'animation !

Demain à la ville de Paris, dans le cadre de cette réforme, une association pourra remplacer notre employeur. Nous deviendrons de fait salariés de cette association avec pour conséquence : **la perte de notre statut de fonctionnaire.**

Si cette association n'est plus subventionnée par la Mairie de Paris, cette dernière sera obligée de nous licencier : il s'agit là de la **PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS**. L'introduction du **privé** par le biais des associations en est un exemple, ce n'est qu'un début, les **menaces** pèsent toujours sur notre statut et sur la Fonction Publique en général.

Avec la réforme de la Fonction publique, nous allons perdre :

- Les **6 jours** de congés compensatoires donnés par la Maire de Paris,
- Les **jours de RTT** pour les REV et les coordinateurs...
- Recours à la **contractualisation** des nouveaux agents
- Les contractuels ne pourront plus prétendre à la titularisation
- Les vacataires resteront dans la **précarité**
- La **précarité** se généralise

TOUS EN GREVE À PARTIR DU 9 MAI 2019 POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
Permanence tous les 1^{er}s jeudis du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : taper animateurs cgt paris –
Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Paris, le 10.04.19

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer : Union Syndicale CGT Services Publics Parisiens Animateurs

3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – 📠: 01.44.52.77.29